



République Française

Accusé de réception en préfecture

095-219506045-20251202-45-2025-DE

Date de télétransmission : 02/12/2025

Date de réception préfecture : 02/12/2025

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°45-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre (24/11/2025)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.

En Exercice (27)	Adeline ROLDAO-MARTINS François VARLET Eric GUEDON	Maryse GUILBERT Nélia LECKI Ahmed LAFRIZI	Didier WROBLEWSKI Fabrice LIEGAUX Michel RAES	Sandrine FILLASTRE Marina CAMAGNA Jean-Jacques BIZERAY
Etaient Présents : (22)	Laurent CARLIER Sylvie DUPOUY Nadine RACAULT Nelly GICQUEL	Eric SZWEC Amadou SENE Anthony ARCIERO Christine SEDE	Virginie SARTEUR Annie PANNIER Laëtitia ALAPHILIPPE Djey Di KAMARA	Géraldine PEUCHET Josette DAMBREVILLE Daniel BENAGOU
Absents représentés :	Mme DUPOUY à Mme PEUCHET, Mme RACAULT à M. GUEDON ; M. SZWEC à M. WROBLEWSKI ; M. SENE à M. LAFRIZI et M. CARLIER à M. LIEGAUX			

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Mme ALAPHILIPPE

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Mise à jour du tableau des emplois

Exposé :

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, chaque collectivité doit assurer une gestion prévisionnelle de ses effectifs en tenant compte des évolutions statutaires, des besoins de service et des départs de personnel.

Cette délibération propose d'**actualiser le tableau des emplois permanents de la commune de Survilliers** afin d'ajuster l'organisation en fonction des évolutions intervenues au sein des services municipaux. Cette mise à jour s'inscrit dans une démarche visant à :

- **Supprimer certains emplois** devenus vacants à la suite de départs (notamment des départs en retraite et des mobilités internes),
- **Adapter le tableau des effectifs** afin d'optimiser la gestion des ressources humaines communales.

La présente délibération vise donc à **acter ces évolutions** et à modifier en conséquence le tableau des emplois permanents de la commune à **compter du 1^{er} décembre 2025**.

Le CST a été saisi pour avis le 03 novembre 2025. Le projet de mise à jour du tableau des emplois permanents a reçu un avis favorable.

Délibération :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'ordre de la préfecture de la collectivité ou de l'établissement et ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 332-8 et L. 332-14 ;

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20251202-45-2025-DE

Date de télétransmission : 02/12/2025

Date de réception préfecture : 02/12/2025

Vu la délibération n°17-2025 de la commune de Survilliers en date du 24 mars 2025 ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis favorable du CST en date du 03 novembre 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} : ACTE les suppressions suivantes :

Filière	Catégorie d'emplois
Filière animation	- 2 emplois permanents à temps complet d'adjoint d'animation
Filière technique	- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique
Filière administrative	- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2 ^e classe
Filière culturelle	- 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe
	- 1 emploi permanent à temps complet d'assistant d'enseignement artistique

Article 2 : Ce faisant, **MODIFIE** le tableau des emplois permanents en conséquence à compter du 1^{er} décembre 2025 :

Filière	Postes	Créés	Pourvu	Non pourvu
Administrative	Attaché	2	2	0
	Rédacteur	6	5	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	0	0	0
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	3	3	0
	Adjoint administratif	4	4	0
Animation	Animateur	1	1	0
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe	1	1	0
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	6	6	0
	Adjoint d'animation	5	4	1
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	3	3	0
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{re} classe	0	0	0

	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4	4	0	
Médico-sociale	ATSEM principal 1ère classe	1	1	0	
	ATSEM principal 2ème classe	2	2	0	
Sportive	Éducateur sportif	1	1	1	
Technique	Technicien principal 2ème classe	1	1	0	
	Technicien	1	1	0	
	Agent de maîtrise	2	2	0	
	Adjoint technique principal de 1ère classe	4	4	0	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	8	7	1	
	Adjoint technique	15	14	1	
Police	Chef de police municipale	1	1	0	
	Gardien-Brigadier	1	0	1	
TOTAL		73	67	6	

A. ROLDAO MARTINS

